

ARRETÉ N° 2023-1011 PORTANT COMPOSITION DE JURY DE DIPLOME POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

La Présidente de Sorbonne Université

| VU | le code de l'éducation, | notamment les articles L.613-1 et L.712-2, | |
|----|-------------------------|--|--|
|----|-------------------------|--|--|

VU le décret n°2017-596 du 21 avril 2017 portant création de Sorbonne Université

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence.

VU l'arrêté ministériel du 26 juillet 2019 accréditant Sorbonne Université en vue de la délivrance des diplômes nationaux,

VU les modalités de contrôle des connaissances en vigueur, notamment les règles de compensation et de progression dans les parcours de licence et de master, et le rôle des jurys de diplômes,

VU la proposition du Directeur de l'UFR d'Etudes ibériques et latino-américaines concernant la constitution du jury de diplôme pour l'année universitaire en cours,

Arrête:

Article 1

Le jury de la bi licence « Espagnol - Portugais » de la mention « Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales » (LLCER), parcours type « Espagnol » et « Portugais » pour l'année universitaire 2023-2024 est ainsi constitué :

PRESIDENTE ·

Madame Marianne BLOCH-ROBIN, Maîtresse de conférences

MEMBRES:

- Madame Maria Benedita BASTO, Maîtresse de conférences
- Madame Laurie Anne LAGET, Maîtresse de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance de la communauté universitaire sur le site internet de l'établissement, ainsi que par voie d'affichage.

Article 3

La Doyenne et la Directrice Générale de la Faculté des Lettres sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le

2 8 NOV. 2023

Par délégation de la

Présidente de Sorbonne Université

Béatrice PEREZ

Doyenne de la Faculté des Lettres